

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h45), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h52), Joëlle MAGAUD (avant son départ à 20h15), Corinne MAGNIN (avant son départ à 20h29), Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND (à son arrivée à 19h02), Daniel VITTE.

Excusés : Max GAUTHIER (à son départ à 19h45), Corinne MAGNIN (à son départ à 20h29), José RODRIGUES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET. Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Benjamin GASTALDELLO, Magali GUILOT, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h52) Ludovic LEPRETRE, Fabien RAJON, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h58).

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Besma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Christelle BAS, Claire DURAND donne pouvoir à Marie-Christine FRACHON, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Estela GARCIA donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Jacques GARNIER donne pouvoir à Véronique SEYCHELLES, Joëlle MAGAUD donne pouvoir à Philippe GUERIN (à son départ à 20h15), Fabrice PACCALIN donne pouvoir à Vincent DURAND, Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Laurent MICHEL (avant son arrivée à 19h02).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
INFORMATIONS	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	7
1. DIRECTION GÉNÉRALE	7
Championnat de France de Cyclisme	7
Ressources Humaines	10
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	11
Eau et assainissement	11
Mobilités	12
Environnement, GEMAPI	13
Politique agricole	13
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	14
Développement économique	14
Urbanisme	16
Habitat	18
Tourisme, PDIPR	18
4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES	18
Stratégie financière	18
Stratégie patrimoniale	20
QUESTIONS DIVERSES.....	21
Prochaine réunion du Conseil communautaire	21
Dates des prochaines commissions communautaires	21

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

39 présents et 10 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

INFORMATIONS

Bernard BADIN informe que la journée "Nature et Ruralité en mouvement " se tiendra le dimanche 15 juin 2025 à Faverges de la Tour. Cette journée est la fusion de deux journées organisées par les VDD : "La Fête de la nature" et "La ruralité en mouvement".

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
07/10/2024	2024-168	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - octobre 2024
16/10/2024	2024-169	C2410LU - Travaux d'aménagement de la 2ème tranche de la ZAC de la Corderie (Lot 2) - Attribution du marché
07/11/2024	2024-170	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation du forum des métiers 2025

07/11/2024	2024-171	Cession de la borne tactile à la commune de Saint Victor de Cessieu
02/12/2024	2024-198	Budget annexe du service de l'Eau : Utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues
02/12/2024	2024-199	Budget annexe du service Assainissement : Utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues
02/12/2024	2024-200	Budget Général : Utilisation de la fongibilité des crédits

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07 novembre 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07 novembre 2024.

REVUE DE PROJETS

Avant de faire part de l'actualité de la Communauté de communes, Bernard BADIN laisse la parole à Vincent DURAND.

Vincent DURAND intervient sur le pacte territorial qui fait partie des nouveautés au niveau de l'habitat. A ce jour, il existe un intermédiaire dans le partenariat actuel avec l'ANAH, qui est le Département : ce dernier reçoit l'argent de l'ANAH et le redistribue aux collectivités, et notamment la Communauté de communes pour l'accompagnement des ménages. Désormais, un partenariat sera signé directement avec l'ANAH. Le Département va conserver certaines aides, notamment en ce qui concerne la précarité. La Communauté de communes touchera donc directement l'argent de l'ANAH.

Une délibération de principe devait être prise, mais qui n'est pas porteur juridiquement. Un courrier d'accord sera directement adressé à l'ANAH. Il informe que la collectivité sera vigilante en termes de coûts, car il existe encore des incertitudes concernant ce pacte territorial. Les actions devront toujours être conduites en faveur du public et que le même service soit rendu. Il faudra également vérifier la possibilité d'assurer les services au niveau des agents.

Il s'agit d'un nouveau dispositif, avec l'idée d'une simplification et d'être plus près du terrain.

Bernard BADIN ajoute que c'est en effet un dispositif complexe qui a évolué à plusieurs reprises depuis ces dernières années.

Bernard BADIN fait part des sujets à partager.

Il rappelle la seconde édition des rencontres territoriales qui se sont tenus les 12 et 14 novembre. Le but est d'aller à la rencontre de tous les conseillers municipaux pour les informer et échanger avec eux sur les projets de la Communauté de communes. Environ 120 élus municipaux ont été rencontrés sur ces deux réunions avec différents thèmes traités : l'avancement des ambitions sur le projet de territoire, la présentation des actions phares des VDD, et l'intervention de deux jeunes

du territoire, Jessie MARREL et Thomas HUSNI, respectivement originaires de Veyrins-Thuellin et Dolomieu, jeunes cyclistes qui devraient participer aux Championnats de France 2025 et 2026, et qui ont expliqué l'importance pour eux d'avoir les championnats de France sur le territoire, et ont partagé la conciliation entre leur vie de sportif et d'étudiant.

Arrivée de Frédéric LELONG à 18h52.

Bernard BADIN remercie toutes les personnes qui ont participé au travail mené en 2024, les élus, les agents.

Au-delà de ces rencontres territoriales, des rencontres avec les partenaires ou acteurs du territoire se sont tenues :

- Partenaires du monde sportif avec Emma LOMBARDI et Elise MARC à l'initiative du club des Vals du Dauphiné Olympic, les deux athlètes ayant performé lors des Jeux Olympiques de cet été,
- Club sportif du territoire : RCVT.

Ces rencontres sont importantes car ces clubs participent au lien social sur le territoire, accompagnent les jeunes et concourent aux enjeux de santé, de lien social, et d'insertion sur notre territoire.

- Les bénévoles dans les médiathèques, réunis le 5 décembre pour la journée mondiale du bénévolat,
- Partenaires de la Conférence Territoriale Globale lors d'un COPIL : Sous-préfecture, CAF, MSA, France Travail, des représentants du Conseil départemental,
- Conseil de l'alimentation en lien avec le Plan Alimentaire Territorial,
- Représentants de l'Association des Maires de l'Isère pour l'organisation du Congrès des maires de l'Isère qui se tiendra à Aoste à l'automne 2025,
- Visio conférence avec la Préfète de Région au sujet du projet Lyon-Turin. Ce sujet a été évoqué ce jour avec un certain nombre d'informations, de partages d'expériences avec les élus de la Savoie qui ont portés une démarche « Grand Chantier ». Une avancée récente a été faite notamment par la confirmation du financement des études pour l'avant-projet détaillé sur le scénario retenu. Il s'agit de s'organiser collectivement pour bien évaluer, anticiper les impacts sur le territoire et voir comment trouver les compensations qui peuvent aider et faciliter l'acceptation du projet et la transformation du territoire. Une Conférence des Maires spécifique sur cette thématique sera probablement organisée dans les prochains mois,
- Les entreprises, notamment ATS, des représentants du Groupe GEISMAR, la Fondation Boissel pour les écouter et voir comment les accompagner dans leurs différents projets.

D'autres dossiers importants sont également menés. En Commission d'Appel d'Offres, un marché d'études sur le projet de logements des jeunes vient d'être attribué, pour mener une réflexion sur comment trouver des solutions d'hébergements pour les jeunes professionnels, les alternants, les cadres de passage. Il s'agit d'une des actions du projet de territoire.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h58 (avec le pouvoir d'Estela GARCIA).

En ce qui concerne le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité (PFFS), des ateliers de travail se sont tenus. Il rappelle que le but est de porter les projets de territoires, collectivement, et en ayant une vision globale du territoire. Il y avait une adhésion forte, mais en avançant les élus se rendent compte des réalités dont il faut tenir compte dans les communes, notamment des enjeux de fonctionnement opérationnel, du besoin de sécuriser un certain nombre de ressources dans les communes, notamment le budget de fonctionnement. La prochaine rencontre a lieu le 19 décembre pour proposer des scénarios qui permettront de trouver le meilleur équilibre possible entre la nécessité de bien accompagner les communes et l'ambition de porter collectivement des projets structurants pour le territoire.

Un temps important va se tenir, avec l'accueil du Président du Département au cours de la journée du 15 janvier, pour parler du territoire, des enjeux, des projets, de la façon dont la collectivité travaille avec le Conseil départemental. Des temps de visites sont prévus, des temps d'échange avec certains acteurs du territoire, des temps de présentation et discussion sur les projets et la façon dont la Communauté de communes avance.

Sur le 1^{er} trimestre 2025, la consultation qui permettra de réaliser l'étude concernant le Centre aquatique Vals d'O de La Tour du Pin va être lancée. Cette réflexion sur son devenir est indiquée dans le projet de territoire.

Les enjeux des réseaux de chaleur seront également à traiter.

Le travail sur le patrimoine de la collectivité va être poursuivi (optimisation et performance en termes de gestion et de transition énergétique).

Associé au patrimoine, le projet de réhabilitation-extension du Siège communautaire est en cours, ainsi que des projets de centre de loisirs (ALSH de Cessieu et Torchefelon).

Arrivée de Thérèse TISSERAND à 19h02. Son pouvoir donné à Laurent MICHEL n'est plus valable.

Bernard BADIN rappelle ensuite quelques dossiers de l'année 2024 :

- Finalisation de la réhabilitation du centre de loisirs de Dolomieu,
- Travaux en cours sur les chantiers des ombrières photovoltaïques sur les parkings de gares,
- Lancement du service Vélo Vals,
- Travaux importants en matière d'eau et assainissement, notamment à St Clair de la Tour avec le Puits du Passeron, les travaux de connexion du réseau d'assainissement de St Victor de Cessieu sur la STEP de La Tour du Pin,
- Avec les communes, des financements au travers du Schéma directeur vélo, les fonds de concours qui seront votés lors de ce Conseil, des subventions en matière de réhabilitation de logements via le PLH,
- Accompagnement financier aux commerces de proximité,
- M ton marché pour accompagner le développement de l'économie de proximité,
- Poursuite des actions pour la lutte contre le frelon asiatique,
- De nouvelles collaborations en matière de gestion des risques, des échanges se mettent en place avec les communes. Un exercice de gestion de crise est prévu le 16 décembre,
- Pour les habitants du territoire, de l'aide, de l'écoute pour les démarches administratives, avec de grandes qualités dans les France Services,
- Beaucoup d'éléments sont traités dans les écoles du territoire également, mais qui ne sont pas toujours visibles : financement des défis Classe Energie en partenariat avec l'AGEDEN, permis vélo, actions de Musique à l'école, natation scolaire, actions de prévention dans les collèges et au Lycée,

- Des actions ciblées pour les jeunes avec les Olympiades des Centre de loisirs tenues cet été, des sorties dans les centres de loisirs, le parcours citoyen du CISPD,
- Des actions en direction de la petite enfance avec des animations d'éveil, d'accompagnement parental dans les Relais Petite Enfance,
- 70 000 baigneurs dans les centres aquatiques au cours de l'année,
- L'agenda culturel au travers des Médiathèques, plus de 320 000 prêts d'ouvrages.

Ce sont des actions qui se déroulent au quotidien au service de la population, même si elles ne sont pas toujours visibles.

Bernard BADIN en profite pour remercier les élus et les agents qui agissent au quotidien pour essayer de faire en sorte que l'on apporte un service de qualité à la population et qui corresponde aux attentes.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Championnat de France de Cyclisme

En introduction des deux délibérations relatives au Championnat de France de Cyclisme, Bernard BADIN propose de visionner deux vidéos : une interview de Michel CALLOT, Président de la Fédération Française de Cyclisme et Julien THOLLET, manager des équipes de France sur route.

Bernard BADIN ajoute que Julien THOLLET est venu à plusieurs reprises sur le territoire, pour travailler également avec le COTNI et son Président Michel BAUP, afin de trouver l'organisation et les circuits les mieux adaptés. Beaucoup de contraintes sont à prendre en compte, les solutions sont parfois complexes, mais il s'agit d'un très beau projet pour le territoire.

Il rappelle un certain nombre d'étapes depuis les premières réflexions fin 2023 dans le cadre d'un échange avec Michel BAUP lié au renouvellement du partenariat existant sur l'Alpes Isère Tour, et la volonté d'avoir une épreuve marquante sur le territoire.

Après plusieurs réflexions, il a été envisagé de faire acte de candidature à l'organisation des Championnats de France de Cyclisme. Cela a été discuté et inscrit dans le projet de territoire.

Le 22 mai 2024, une Conférence des maires s'est tenue, dans laquelle a été présentée la synthèse de toutes les réflexions et les éléments dont la collectivité disposait et pouvait anticiper pour les enjeux de l'organisation : l'idée était de valider collectivement le principe de faire acte de candidature. Cela a été validé à l'unanimité, et pour maximiser les chances d'obtenir le Championnat de France Elite, la volonté était d'aussi candidater au Championnat de France Avenir. Lors de cette réunion, plusieurs éléments ont été rappelés dont les engagements pris dans le projet de territoire, la cohérence avec les ambitions évoquées dans ce projet, l'envergure de l'évènement, l'impact en matière d'attractivité, de visibilité, de contribution au développement économique du territoire, le fait d'avoir un terrain favorable avec une structure qui a l'expérience de l'organisation (le COTNI), mais aussi la qualité de la relation avec Christelle REILLE, Présidente de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

Les soutiens de principes des partenaires avaient également été évoqués lors de cette Conférence des Maires (Conseil départemental et Région), tout comme les retours d'expériences des organisateurs des Championnats de France précédents pour évoquer les atouts, les difficultés, afin de les appréhender dans le dossier de candidature. Les enjeux budgétaires avaient été présentés. Avec tous ces éléments, les élus ont décidé collectivement et unanimement de déposer le dossier de candidature.

Le 4 juillet, la collectivité a reçu la confirmation que la candidature a été retenue et cela a été annoncé lors du Conseil communautaire tenu le même jour.

Différents arguments ont fait bénéficier d'un appui à notre dossier. Tout d'abord, un calendrier sportif idéal, avec l'organisation des Championnats d'Europe en 2025, sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, en Drôme et Ardèche. Les Championnats du monde auront lieu en Haute-Savoie en 2027. Les Championnats Elite en 2026 sur notre territoire se retrouvent donc entre ces deux grands événements. L'Isère d'une part, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'autre part, n'avaient pas accueilli les Championnats de France depuis respectivement 46 ans, et 30 ans, alors que le Comité Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} Région en termes de licenciés.

Un partenariat solide avec le COTNI était très rassurant pour la FFC, en termes de capacité à organiser des événements de cette envergure, autour de tous les enjeux : sportifs, de sécurité, promotionnels.

La Communauté de communes va donc accueillir du 6 au 10 août 2025 un total de 13 courses lors de 5 jours de compétitions. 13 titres de Champions de France seront décernés aux catégories jeunes en 2025.

Du 25 au 28 juin 2026, lors de 4 jours de compétition, se tiendront 8 courses au total (catégories Hommes et Femmes, sur route et contre la montre). Au-delà de ces huit courses, une soirée de présentation des équipes aura lieu. Un événement d'envergure, possiblement une soirée grand public, avec quelques animations.

Pour chacune des années, une cyclo sportive sera proposée. En 2025, elle se nommera « Le défi des Vals », sur un format plus réduit, la course se tenant un jour de compétition elle doit être terminée au moment des compétitions. En 2025, il y aura des circuits de 52km, 109km, et un parcours familial de 15km.

Pour organiser tout cela, il convient de valider les conventions tripartites entre la Fédération, le COTNI et les VDD, qui précisent les enjeux autour des parcours, de l'organisation des courses, de la sécurité. Ces conventions font référence aussi à un certain nombre d'opportunités de visibilité pour le territoire, des enjeux de communication, la retransmission TV avec 20h de direct cumulé sur différentes chaînes, les impacts économiques : les études démontrent, ce qui a été confirmé par les collectivités avec lesquelles des échanges téléphoniques ont eu lieu, que pour 1 € investi par les collectivités, les retombées sur le territoire au sens large, donc qui dépasse les frontières des VDD, sont entre 2,8 € et 3,3 €, donc potentiellement entre 1,6 à 1,9 millions d'euros.

La couverture médiatique repose sur 135 journalistes, 70 techniciens, une diffusion sur Eurosport et France TV, 9 millions de téléspectateurs en cumulé (pour les Championnats de France Elite), un pic d'audience d'1,3 millions de téléspectateurs pour l'épreuve des Femmes, et 2 millions pour l'épreuve des Hommes. Ce sont près de 30 à 40 000 spectateurs sur notre territoire, 1 500 nuitées par jour. Pour les besoins de la FFC, ce sont 350 nuitées chaque soirée, réservées dans les hôtels de la Région, c'est pour cela que le rayonnement dépasse les frontières de notre territoire.

Il existe également des enjeux budgétaires, qui sont les mêmes présentés lors de la Conférence des Maires du 22 mai. La contribution aux droits d'organisation qui doit être versée à la FFC s'élève à 103 000 € pour le Championnat Avenir et 430 000 € pour le Championnat Elite. Il s'agit des droits d'organisation, et non pas ce qui va coûter à la Communauté de communes, puisque des subventions des partenaires vont venir en déduction de cette contribution. La subvention a été validée par le Conseil départemental et devrait l'être d'ici la fin de l'année par le Conseil Régional. Des recettes complémentaires sont également à aller chercher, notamment de sponsoring et mécénat. Le dossier de sponsoring est quasiment terminé et va permettre de récupérer des partenariats avec des entreprises du territoire et au-delà.

Si l'on tient compte de ces contributions, le coût réel pour la Communauté de communes serait de 50 000 € pour le Championnat de France Avenir, et 250 000 € pour le Championnat de France Elite. Ce sont les chiffres présentés lors de la Conférence des Maires. Ce sont des coûts maximum, puisqu'il existe l'incertitude actuelle des recettes de sponsoring, les recettes additionnelles, notamment les droits de stationnement des camping-car...

Sur ces propos, Bernard BADIN propose de prendre les deux délibérations à venir.

Projet de délibération 1.1 : Convention de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 » (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir » en 2025.
- de valider le montant de la contribution financière versée à la Fédération Française de Cyclisme pour un montant de 103 000 euros TTC.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Convention de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 » (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite » en 2026.
- de valider le montant de la contribution financière versée à la Fédération Française de Cyclisme pour un montant de 430 000 euros TTC.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.3 : Protocole d'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2025 (avec pièces jointes)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la mise en vigueur du protocole d'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2025 au sein de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Créations et suppressions de postes et modification du tableau des emplois – décembre 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de créer les postes suivants :
 - o Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps non complet de 80 %,
 - o Un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
 - o Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 60 %,
 - o Un poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - o Deux postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 50 %.
- de supprimer les postes suivants :
 - o Deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o Un poste d'animateur territorial à temps non complet de 50 %,
 - o Deux postes d'éducateur de jeunes enfants en temps complet,
 - o Un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet de 85.71 %,
 - o Un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe normale à temps non complet de 80 %,
 - o Un poste d'agent social à temps non complet de 66.43 %
 - o Un poste d'agent social à temps complet,
 - o Un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - o Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
 - o Un poste d'adjoint technique à temps complet,
 - o Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o Deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - o Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - o Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - o Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o Un poste d'ingénieur principal à temps complet,
 - o Deux postes d'adjoint du patrimoine à temps complet,
 - o Deux postes d'adjoint administratif à temps complet,

- Un poste d'attaché territorial à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet.
- d'adopter le tableau des emplois de la Communauté de communes, joint en annexe de la délibération, à la date du 12 décembre 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Eau et assainissement

Projet de délibération 2.1 : Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les tarifs et redevances des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Redevance sur la consommation d'eau potable et pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- prendre acte de la réforme des Agences de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2025.
- approuver le tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable à 0,43 €/m³, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- fixer à 0,01€/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance « pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

Départ de Max GAUTHIER à 19h45.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- prendre acte de la réforme des Agences de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2025.
- fixer à 0,01 €/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance « pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Mobilités

Projet de délibération 2.4 : Abrogation de la délibération n°2024-147 du 26 septembre 2024 et adoption d'une nouvelle convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre (avec pièces jointes).

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'abroger la délibération n°2024-147 du Conseil communautaire du 26 septembre 2024 relative à la convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre.
- d'approuver la nouvelle convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre telle que modifiée, en annexe de la présente délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Abrogation de la délibération n°2022-188 du 29 septembre 2022 et adoption d'une nouvelle convention de financement du programme d'aménagement de la gare de Saint André le Gaz avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'abroger la délibération n°2022-188 du Conseil communautaire du 29 septembre 2022 relative au Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes pour les travaux de la gare de Saint André le Gaz.

- d'approuver la poursuite des études et des travaux autour de la gare de Saint André le Gaz.
- d'approuver la convention de financement du programme d'aménagement de la gare de Saint André le Gaz entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, annexée à la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 2.6 : Convention avec l'EPAGE de la Bourbre pour la gestion de la végétation des berges des cours d'eau (avec pièces jointes)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN précise que l'entretien des végétaux le long de la Bourbre est important mais il demande si l'EPAGE va proposer une convention pour l'entretien des ouvrages de régulation du débit.

Marie-Christine FRACHON répond que la question leur sera posée très rapidement car une rencontre est en cours de discussion entre les communes touchées par les inondations récentes et l'EPAGE. La question pourra leur être posée à cette occasion.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la mise en place d'une convention avec l'EPAGE de la Bourbre pour la gestion de la végétation des berges des cours d'eau, sur les parcelles propriétés de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, listées en pièce jointe de la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Politique agricole

Projet de délibération 2.7 : Convention de partenariat avec le Conseil de l'Agriculture Départementale de l'Isère (CAD) dans le cadre du Salon de l'Agriculture Isérois (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Conseil de l'Agriculture Départementale de l'Isère dans le cadre du Salon de l'Agriculture Isérois.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL CAVE POULET (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à SARL CAVE POULET dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SNC LE VESUVE (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à SNC LE VESUVE dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024-2026 avec le Groupement des Entreprises du Canton de la Tour (GECT) (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs avec le Groupement des Entreprises du Canton de la Tour (GECT) pour la période 2024-2026.
- le versement d'une subvention annuelle de 5 000 € au Groupement des Entreprises du Canton de la Tour pour les années 2024 à 2026.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Ouvertures dominicales 2025 (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE informe qu'il possède le pouvoir de Jean-Marc BOUVET et que généralement M. BOUVET vote contre cette délibération. Il informe donc qu'il votera contre cette délibération avec la voix de Jean-Marc BOUVET.

Jean-Paul BONNETAIN ajoute qu'effectivement cette question des ouvertures dominicales a souvent été discuté, par rapport au droit des salariés, aux impacts. M. BOUVET s'opposait mais il s'agissait d'une opposition de principe et non contre les calendriers en eux-mêmes.

Vincent DURAND informe que la commune de La Tour du Pin a voté cette délibération la veille.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base du calendrier transmis par les communes de La Tour du Pin et St Jean de Soudain, pour l'année 2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	1 (Jean-Marc Bouvet)
Abstention	1 (Edith Chambaz-Rambaud)

Projet de délibération 3.5 : Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pour le développement économique des territoires du Nord-Isère conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère (CCI) (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- l'avenant n°1 de la convention cadre de partenariat pour le développement économique des territoires du Nord-Isère 2022-2026 conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.
- le versement d'une subvention de 9 000 € HT à la CCI Nord-Isère dans le cadre de la fiche action n°2.5.
- le versement d'une subvention de 9 063 € HT à la CCI Nord-Isère dans le cadre de la fiche action n°3.3.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Projet de délibération 3.6 : Rapport triennal sur l'artificialisation des sols (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Départ de Joëlle MAGAUD à 20h15. Elle donne pouvoir à Philippe GUERIN.

Thérèse TISSERAND précise que sur les pages 4 et 15 du rapport, une erreur est à rectifier : il ne s'agit pas de 100 ha de moins, mais 36 ha de moins. Il convient d'approuver avec cette modification d'erreur.

Philippe GUERIN ajoute que chaque commune a reçu de la part du SCOT les évolutions et ce qui a été consommé entre 2021 et 2023. Il y a effectivement un vrai sujet à travailler. Des opérations sont menées dans le cadre de la modification simplifiée du SCOT, des vraies stratégies à travailler. Il y a également des inconnues sur les modalités d'application de la Loi ZAN. Un travail est à faire pour un rééquilibrage entre l'économie et l'habitat.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le premier rapport triennal sur l'artificialisation des sols de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.7 : Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'engager la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné.
- d'acter les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné au public suivantes : au siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin, 22, rue de l'Hôtel de Ville 38110 LA TOUR DU PIN (Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h30), du vendredi 07/02/2025 au mercredi 12/03/2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.8 : Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans le cadre du projet d'extension de la zone de l'Izelette à Aoste.

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Départ de Corinne MAGNIN à 20h29.

Céline REVOL demande si nous avons connaissance de la réponse de la SAFER et s'il y a des chances d'obtenir des résultats dans cette procédure.

Jean-Paul BONNETAIN répond qu'il n'y a pas d'enjeu fondamental sur ce terrain et qu'à ce jour il n'a pas été identifié de point de difficultés. Il n'y aura pas de préemption, ce projet est connu de longue date. Il est inscrit dans tous les documents d'orientations qui eux-mêmes ont été soumis à concertation.

Jean-Louis REYNAUD demande qui évalue le prix du m² dans le cadre d'une DUP.

Jean-Paul BONNETAIN répond que le prix proposé par la collectivité est connu. Les domaines se prononceront. Le juge fixera le prix si la procédure va à son terme. Les propriétaires privés seraient sans doute difficilement gagnants à attendre ce stade de la procédure. Bien souvent, si le Préfet autorise la procédure, ces procédures sont parfois interrompues avec le retour des discussions à l'amiable.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné en vue de l'aménagement du projet d'extension de la zone de l'Izelette sur la commune d'Aoste.
- de valider le principe de réalisation d'un dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'ouverture d'une enquête publique unique, réalisée au titre du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, regroupant l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, à l'issue de l'enquête publique unique, un arrêté déclarant d'utilité publique les acquisitions nécessaires au projet d'extension de la zone de l'Izelette au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, à l'issue de l'enquête publique unique, un arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet susvisé au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	2 (Edith Chambaz-Rambaud, Jean-Michel Ferruit)

Habitat

Projet de délibération 3.9 : Subvention pour la construction d'une résidence autonomie pour personnes âgées de 29 logements - Alpes Isère Habitat - 2 place Saint Jean Baptiste à Biol (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 60 000 € à Alpes Isère Habitat pour l'acquisition en VEFA de 29 logements sociaux - 2 place Saint Jean Baptiste à Biol. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.10 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER Terres de Dauphiné 2023-2027 avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (avec pièce jointe).

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la signature de la convention de partenariat entre la CC Les Vals du Dauphiné et la CC des Balcons du Dauphiné pour l'animation du Comité territorial Nord Dauphiné.
- la participation d'un montant annuel de 5 536 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

Stratégie financière

Projet de délibération 4.1 : Attribution des fonds de concours pour l'année 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le montant des fonds de concours 2024 tels que présentés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Budget Général - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget général pour un montant de 1 189,18 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Budget annexe des Actions Economiques - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Jean-Paul BONNETAIN ajoute que ce sont parfois des dettes très anciennes. Les délais de poursuite par la Trésorerie sont parfois très longs.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe des Actions Economiques pour un montant de 1 859,82 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Frédéric LELONG ajoute que cela porte de plus en plus sur des créances faites par des particuliers (environ 50% des 40 000 €) depuis ces 2 dernières années. Auparavant, il s'agissait principalement d'entreprises en liquidation.

Bernard BADIN ajoute que toutes les actions possibles de recouvrement ont été menées par la DGFiP.

Jean-Louis REYNAUD demande le pourcentage des impayés par rapport à la facturation globale. Laurent MICHEL répond qu'il s'agit autour de 1%, en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe de l'Eau et au Budget annexe de l'Assainissement pour un montant de 40 729,84 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant de 88,00 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Stratégie patrimoniale

Projet de délibération 4.6 : Cession de parcelles à la commune de Torchefelon (avec pièces jointes)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'il s'agit d'un terrain qui appartient historiquement aux VDD (à l'intercommunalité précédente). Il était prévu initialement pour construire un centre de loisirs, mais qui n'a pas été réalisé car la réhabilitation des bâtiments existants a été faite. Il est donc aujourd'hui à l'état de prêt, et entretenu par la commune. Les parkings et les arrêts de bus seront également utilisés par le centre de loisirs, les coûts étant supportés par la commune de Torchefelon.

Michel CLEYET-MERLE demande si l'on peut faire une transaction à 0 €.

Laurent MICHEL répond qu'il s'agit d'une transaction à l'euro symbolique.

Bernard BADIN ajoute que la procédure avait été la même il y a quelques temps avec la commune de Chélieu, avec un délaissé de terrain, cédé à l'euro symbolique. Les frais de géomètre, et de notaire s'il y en a, seront pris en charge par la commune.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la cession des parcelles cadastrées dans la délibération, pour un total d'environ 616 m², à la commune de Torchefelon, à titre gratuit.

Bernard BADIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 13 février 2025 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 14 janvier 2025	18h30	Siège - Salle du Conseil
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 15 janvier 2025	18h00	Siège - Salle du Conseil
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 21 janvier 2025	19h30	Siège - Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 27 janvier 2025	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 28 janvier 2025	18h00	Siège - Salle du Conseil
Urbanisme et Habitat	Mardi 04 février 2025	18h00	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 11 février 2025	18h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 12 février 2025	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 27 janvier 2025	18h30	Lieu à confirmer
AUTRES			
Conférence des Maires élargie à la Commission Stratégie financière, patrimoniale et systèmes d'information, sur le PFFS	Jeudi 19 décembre 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
Conférence des Maires	Jeudi 06 février 2025	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 21h02.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 13 FEV. 2025

Publié le 19 FEV. 2025

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL